



# Message d'intérêt public

## Demandes de licence de loterie

Date de début : 29 septembre 2023

Date de fin : 6 octobre 2023

À l'échelle du Nunavut

60 s

Le Service de la protection du consommateur délivre les licences de loterie pour les localités à qui ce pouvoir n'a pas été délégué.

Nous rappelons aux organismes religieux et caritatifs qui souhaitent présenter ou renouveler une demande de licence de loterie que :

- Les formulaires pour la demande d'une licence de loterie doivent être remplis et inclure les détails suivants.
  - Le nom et l'adresse de l'organisme, le type d'œuvre de bienfaisance, le but visé par la loterie, le mode de garantie des prix, l'emplacement proposé, les restrictions d'âge, le type d'évènement ou de série d'évènements, les prix, les prévisions financières et la ou les signatures des personnes responsables.
- Le dossier de demande doit également inclure d'autres documents, à savoir l'énoncé de mission, la liste des membres du conseil d'administration et le règlement de l'établissement.
- Les organisations désirant le renouvellement de leur licence doivent acheminer leurs états financiers au Service de la protection du consommateur avant que leur demande de renouvellement de licence de loterie puisse être traitée.

Le Service de la protection du consommateur peut aider votre organisation à remplir les formulaires de demande et vous fournir tout renseignement supplémentaire requis.

Pour obtenir d'autres renseignements ou de l'aide, veuillez courrieller à [NunavutLotteries@gov.nu.ca](mailto:NunavutLotteries@gov.nu.ca) ou composer le numéro sans frais 1 866 223-8139.

